



rouleau compresseur de l'État, et les multinationales qui sont derrière, a avancé avec bien plus de moyens, plus de rapidité et plus de capacités que les opposants au projet.

Est-ce que celles et ceux qui luttent contre la mégaprison étaient contre la prison à la base ?

Non. C'est une autre caractéristique de toutes les luttes de territoire, en tout cas en Occident : les personnes défendent leur lieu de vie, leur environnement proche, et puis

finissent par se rendre compte de ce qui se cache derrière. Ce sont les mêmes logiques prédatrices, que ça soit pour construire un barrage, une route, un zoning industriel, une usine, un aéroport, un écovillage ou une maxi-prison. Ces procédés prédateurs bénéficient au grand capital et pas à l'État. Ce sont souvent des projets de partenariats publics-privés (PPP). Les personnes qui commencent à s'engager dans ce genre de lutte ne s'attendent pas à devoir aller aussi loin dans la remise en question du projet. Elles

commencent à délier les ficelles, à découvrir les enjeux, et à se rendre compte que ce sont les logiques du système dominant capitaliste qui s'imposent.

Quel est ton sentiment face à la construction qui commence ?

J'ai l'impression qu'il y a de l'énergie qui s'est dégagee de cette lutte-là, malgré l'état d'avancement du projet. Il y a une forme de déception chez certain.e.s par rapport à l'énergie déployée, de la fatigue aussi. Un des enjeux, c'est de tenir dans la durée, ce qui est très compliqué. Ça, c'est pour l'aspect négatif.

Pour l'aspect positif, il en est sorti une sorte d'émulation, d'énergie collective qui a permis de pointer ce qui se cachait derrière l'enjeu de cette prison. L'enjeu de l'enfermement carcéral sous toutes ses formes, que l'on parle de centres fermés, de centres psychiatriques ou autres. Une émulation, des alliances, qui, sur ces questions, n'existaient pas avant. Les luttes étaient beaucoup plus segmentées. C'est sans doute le point le plus positif. Même si aujourd'hui, personne ne sait si oui ou non on arrivera à stopper ce projet. Rien n'est encore totalement définitif.

Quelles leçons retirez-vous de cette lutte ?

L'action directe, ça marche. L'occu-

pation, ça marche. Ça peut transformer les rapports de force. C'est ce que je retiens de mieux. S'il n'y avait pas eu l'occupation, la prison serait sans doute déjà construite ou quasi finie. Le début des travaux a été retardé de deux ans, et c'est l'occupation qui l'a permis. Ça a été un tournant dans la lutte et je pense qu'on devrait davantage s'en inspirer. La difficulté, c'est que l'occupation nécessite des disponibilités matérielles et physiques, du temps, de l'énergie. Si le sujet de la lutte en question n'est pas un sujet facile, *mainstream*, ça met plus de temps.

Pour quelle société te bats-tu ?

Un monde sans prison, sans frontière, sans nation. Une société faite de la diversité des pratiques de vie, des modes de production, d'échanges des richesses produites entre les gens, d'échanges sociaux, et où on trouverait un équilibre entre ce dont on a besoin en termes de ressources et notre capacité à protéger notre environnement, sans exploiter l'humain.

Quel message voudrais-tu faire passer à quelqu'un qui ne connaît rien au sujet des luttes anti-carcérales ?

La prison, aujourd'hui, est un outil qui contribue à amplifier les rapports de domination et d'exploitation et à creuser les inégalités. Elle n'est en rien une solution aux problèmes de société, puisqu'elle ne s'attaque pas à la racine du problème qui est le système économique dominant dans lequel nous vivons.

J'inviterais donc les personnes à aller voir les associations qui travaillent ce sujet, à lire, à aller voir des prisonniers, des familles de prisonniers, pour se rendre compte qu'aujourd'hui, la détention est un outil qui renforce les puissants mais ne diminue pas la violence dans notre société.

Pour en savoir plus sur la lutte contre la prison de Haren, un ouvrage collectif vient de sortir aux Éditions Maelström reEvolution. Il est écrit par le collectif Vrije Keelbeek Libre. Il s'intitule *Ni prison, ni béton, Contre la maxi-prison de Bruxelles et son monde*.

Propos recueillis par Karine Watelet

PUNIR LE MAL PAR LE BIEN

En Belgique, il existe des alternatives à l'enfermement. Nous tenons à partager l'expérience de l'une d'entre elles: la mesure judiciaire alternative Prélude. Depuis 1995, notre expérience en tant que travailleur.se.s s'articule autour de la réalité d'un travail quotidien avec des personnes judiciairisées, de la visée restauratrice qui en découle et de l'inscription alternative dans un système pénal plus large.

DU SENS PLUTÔT QUE DU « SANS »

La mesure *Prélude* est une alternative à l'emprisonnement dans le sens où elle se substitue à la prison (la justice doit choisir entre *Prélude* ou l'incarcération), le caractère alternatif tient davantage dans ce que nous proposons concrètement et qui tente de sortir d'une logique punitive. En effet, la logique punitive implique au minimum de la privation. Après être condamnées, les personnes se retrouvent sans liberté, sans droit de vote, sans possibilité de trouver un travail, etc. La formation *Prélude* reste une sanction pénale mais tente d'apporter une réaction sociale plus positive que privative.

Prélude est une formation dite socio-éducative qui s'adresse à des auteurs.es de délits ayant occasionné des victimes physiques et qui vise la responsabilisation par rapport aux faits commis et à leurs conséquences. Concrètement, c'est une formation qui dure 50 heures sur trois mois. En dehors de la formation, les personnes sont en liberté. Durant cette formation, les personnes judiciairisées se rassemblent régulièrement avec un même groupe, encadré par deux formateurs. Il ne s'agit pas d'un cours préfabriqué. Ainsi, nous arrivons à considérer le parcours individuel de chacun. Le travail de réflexion s'articule autour de trois thèmes. L'introduction démarre sur le socle commun à tous, la vie en collectivité : « Si j'ai continué (les délits), c'est par rancune envers la justice ».

Une majorité des personnes qui nous sont adressées ont un lien fragilisé à la société, suite à des expériences d'exclusion et d'injustice. Il existe une perte de confiance envers les institutions et une perception de soi comme hors du système social. Étant donné que chaque personne participe à la formation s'y retrouve pour un conflit, le deuxième volet y est totalement consacré. « Ça

m'a aidé sur beaucoup de choses : canaliser ma violence, comment fonctionner, comprendre comment le regard des gens agit sur moi. »

Nous visons à permettre au participant de sortir du schéma linéaire « action-réaction » pour ouvrir les choix possibles en approfondissant la connaissance de soi, de ses émotions, de ses modes de relation aux autres et en expérimentant différentes attitudes et possibilités d'action.

Enfin, les faits sanctionnés ayant occasionné des conséquences pour une ou plusieurs victimes, ce sujet est travaillé dans la troisième partie de la formation. « J'ai parfois des pensées autres qu'avant. Je peux me mettre à la place des victimes. » Chacun.e est amené.e à réfléchir aux conséquences auxquelles peut être confrontée une victime. Un pont est créé entre l'auteur et la victime en termes de ressenti et de conséquences pour l'entourage.

Le travail de responsabilisation réalisé n'a pas pour objectif de culpabiliser l'auteur du délit ou de vouloir lui faire endosser toute la responsabilité des faits commis. Il s'agit davantage d'amener chez lui une réflexion sur ce qui lui appartient par rapport à son mode de fonctionnement lors du passage à l'acte délictueux et également sur ce qui ne lui appartient pas (contexte socio-économique, familial, rôle joué par d'autres protagonistes, etc.), afin d'identifier les éventuels leviers sur base desquels un changement est possible. Ces réflexions se font dans une forme de co-construction, premier pilier d'une justice restauratrice.

UNE VISÉE RESTAURATRICE...

Au sein des groupes, le justiciable est mis en position d'acteur et non d'« objet », ce qui permet de se réapproprier du pouvoir sur sa propre vie. La restauration des liens concerne d'abord le lien de la personne à son propre fonctionnement. Ensuite, la formation permet la res-

tauration du lien social. Le groupe y est central : comme micro-société et ressource. De plus, si la personne est contrainte à suivre la formation, elle reste dans son environnement familial et socio-professionnel. Une place étant réservée à la victime, nous tentons de passer d'une opposition à un lien entre auteur et victime.

... DANS UN SYSTÈME PUNITIF

Le système dans lequel la mesure *Prélude* s'inscrit est d'une toute autre logique. En effet, le système pénal reste... pénal. La logique prédominante est d'infliger un mal en réaction à l'infraction.

Au contraire, notre travail consiste à relier les auteur.e.s, la collectivité et la victime. Aujourd'hui, nous sommes amenés à passer de plus en plus de temps à désamorcer le vécu d'injustice causé par le système pénal actuel. Son aspect élitiste, théâtral, binaire, suscite des vécus d'incompréhension, d'injustice voire de haine. La logique gestionnaire accentue ces conséquences. Celles-ci sont une entrave à toute visée restauratrice où l'énergie devrait être consacrée à générer du lien.

Nous sommes convaincus par le sens de la mesure *Prélude*. Nous y voyons quotidiennement la possibilité, non de détruire, mais au contraire de créer des liens entre la personne et elle-même, la société ainsi que la victime. Par ailleurs, le recours à ce type de mesure

n'entraîne pas davantage de récidives, bien au contraire. Cependant, il est important d'en reconnaître les limites liées à son inscription à contre-courant dans un système punitif. Il est grand temps d'inverser la vapeur. Si toute créativité dans la justice restauratrice et l'alternative à l'enfermement est la bienvenue, ce qu'il manque pour entrer réellement dans un tel système restaurateur, c'est un changement de fond : sortir d'une logique punitive et mettre fin à la prison comme référence centrale. Ainsi, l'espace sera libéré pour sanctionner autrement et viser un apaisement sociétal. Telle devrait être selon nous la visée de notre justice.

Martin Hamoir pour les travailleurs-euses de Arpège-Prélude asbl

Dans les prisons, un projet intitulé « travailler autrement » a été lancé. Sous le couvert de ce titre, il est demandé au personnel de fournir les mêmes services, tout en étant moins nombreux. Une réduction de personnel de 10 % a été décidée sur la période 2015-2019.



DATES CLEFS D'UN SCANDALE AU LONG COURS

2008 : naissance du projet (D.Reynders est alors Vice-Premier ministre et ministre des Finances et des Réformes Institutionnelles, ministre de tutelle de la Régie des Bâtiments).

15.12.2010 : approbation du projet par le Conseil des ministres (Fédéral).

2012 : initiation de nombreuses actions par les opposants au projet.

Mai 2013 : choix du consortium partenaire (Cafasso).

Décembre 2014 : première ZAD (zone à défendre) de Belgique.

21.09.2015 : évacuation manu-

militari de la ZAD (suite à recours, l'évacuation est déclarée illégale).

11.12.2015 : suite à recours, le permis d'environnement octroyé est annulé.

Janvier 2016 : ouverture d'une enquête sur le financement du projet. Le parquet fédéral ne donne pas suite à l'instruction.

24.12.2016 : délivrance du permis d'urbanisme.

09.03.2017 : nouveau permis d'environnement octroyé.

22.07.2017 : décision par le Conseil des ministres (Fédéral) d'octroyer la garantie de l'État à la Régie des

Bâtiments (si cette dernière était dans l'incapacité de payer les factures de Cafasso, l'État se substituerait à la Régie).

19.01.2019 : le Conseil d'État refuse la suspension des permis d'urbanisme et d'environnement.

26.06.2019 : le Conseil d'État rejette tous les recours introduits contre la construction de la prison

Christian Savestre

Sources :
- *Méga-prison de Bruxelles, Genèse d'un crime* (octobre 2017)
- HarenObservatory.net
- *Le Soir, La Libre*